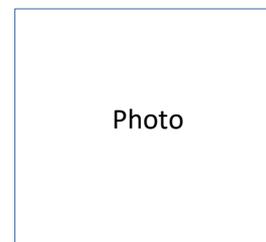


**Annexe 2**  
**FICHE D'INSCRIPTION**  
**A L'INTERNAT**



**Année Scolaire 2024 - 2025**

**Étudiant:**

Nom :  Date de Naissance :   
Prénom :  Classe :   
N° de Chambre :

**RESPONSABLES LÉGAUX:**

**Père ou Tuteur :**

Nom :  Prénom :   
Adresse :

**Mère ou Tuteur :**

Nom :  Prénom :   
Adresse :

**TELEPHONES OBLIGATOIRES**

(Le lycée doit pouvoir vous joindre à tout moment à partir de 17h00)

**PÈRE ou TUTEUR :**

Domicile :   
GSM :   
Travail :

**MÈRE ou TUTEUR :**

Domicile :   
GSM :   
Travail :

**CORRESPONDANT :**

Domicile :

GSM :

Travail :

**ÉTUDIANT :**

GSM :

### **AUTORISATION DE SORTIE**

Toute absence exceptionnelle de l'internat doit faire l'objet d'une demande écrite des parents. Celle —ci sera déposée au bureau des CPE au moins 24 h avant. Aucune dérogation de principe ne sera accordée. En début d'année une demande d'autorisation de sortie annuelle peut être accordée mais chaque étudiant ne peut cumuler plus d'une autorisation de sortie par semaine,

AUTORISATION DE SORTIE PERMANENTE : Cochez ci-dessous la nuit d'absence

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

L'élève interne ou ses responsables doivent signaler l'absence dès le lundi matin à la de scolaire au 02.62.58.84.60 ou auprès de Mme CARPIN au 06.92.38.21.80. **Un élève accueilli à l'internat qui ne se rendrait pas en cours la journée s'expose à des sanctions disciplinaires.**

Vu et pris connaissance le

### **Signatures obligatoires**

Les responsables

L'étudiant

# ENGAGEMENT DU CORRESPONDANT

Je désigne comme correspondant auprès de l'administration du lycée

## CORRESPONDANT

Nom :  Prénoms :

Adresse :

Numéros de Téléphone :

Domicile :

GSM :

Travail :

### Rôle du correspondant

Celui-ci s'engage

- à représenter les responsables légaux auprès du lycée
- à prendre la responsabilité de l'étudiant lorsque les circonstances l'exigeront

En cas de fermeture du lycée et / ou de l'internat

En cas d'exclusion temporaire (sanction disciplinaire) sur le champ

En cas d'évacuation sanitaire

En cas d'alerte cyclonique ne lui permettant pas de regagner son domicile

Si le correspondant est injoignable ou prétend être indisponible, également en cas de déclaration abusive (correspondant inexistant, non averti par les responsables), les responsables légaux devront se rendre immédiatement disponibles en cas de besoin pour rejoindre le lycée toute affaire cessante.

Vu et pris connaissance le

### **Signatures obligatoires**

Le correspondant

les responsables légaux

l'étudiant